



Assemblée générale

AG/11026

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Assemblée générale

Soixante-cinquième session
53^e séance plénière – après-midi

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EST SAISIE D'UN PROJET DE RÉSOLUTION SUR LA CRÉATION D'UN ÉTAT UNIQUE POUR ISRAÉLIENS ET PALESTINIENS

L'Assemblée générale a entamé, cet après-midi, son débat annuel sur la question de Palestine au cours duquel la délégation libyenne a estimé que la solution à deux États n'était plus qu'un « mirage » et qu'il fallait au contraire privilégier la création d'un État unique pour Israéliens et Palestiniens.

Venu présenter un projet de résolution intitulée « État unique »* qui prône « la création d'un État démocratique unique, multiracial et multiculturel », la délégation libyenne a argué que la solution promue par les administrations américaines n'était plus possible compte tenu de l'intransigeance d'Israël, du fait qu'Israéliens et Palestiniens vivent déjà dans des territoires qui se superposent et de la réduction des territoires sous contrôle palestinien.

« Nous sommes aujourd'hui face à une situation anormale où l'entité israélienne transforme les efforts de la communauté internationale en une espèce de concours de vanité dans le but de consacrer le statu quo et d'annihiler toute possibilité de créer un État palestinien aux côtés d'Israël », a lancé le représentant de la Libye.

Il s'est dit partisan d'une solution qui établirait un État unique sur tous les territoires de la Palestine historique, et où Arabes et Juifs pourraient vivre ensemble en harmonie avec des obligations et des droits égaux. Le représentant a pris l'exemple de l'Afrique du Sud qui a su réconcilier blancs et noirs après des décennies d'hostilité et d'effusion de sang.

Inédite, cette proposition n'a suscité aucun commentaire de la part des autres délégations qui ont continué de réitérer leur attachement à la solution à deux États, tout en dénonçant la reprise des politiques de colonies de peuplement d'Israël.

« La fin des activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, est essentielle à la reprise d'un processus crédible visant à réaliser la solution à deux États dans les frontières de 1967 », a prévenu l'Observateur permanent de la Palestine.

Il a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une condition préalable imposée par les Palestiniens mais bien d'une obligation juridiquement contraignante pour Israël, en vertu de la Convention de Genève, des résolutions pertinentes de l'ONU, de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) et de la Feuille de route du Quatuor.

« Le tango se danse à deux », a rétorqué le représentant d'Israël, en affirmant que son pays n'a cessé, au cours de l'année écoulée, de démontrer sa volonté de prendre des mesures audacieuses pour faire avancer la paix.

*A/65/L.24

Le représentant a appelé la partie palestinienne à renoncer « sans équivoque » à l'idée de faire de « cette terre » sa terre exclusive, et à se joindre à Israël pour faire des compromis véritables et prendre des mesures courageuses pour la paix dans la région.

« Une paix durable exige des dirigeants palestiniens qu'ils clarifient leur but ultime. Ils doivent reconnaître qu'Israël est un État juif pour le peuple juif, renoncer aux messages de haine et éduquer les générations à venir à la paix et à la coexistence », s'est expliqué le représentant, en ajoutant que tout accord de paix devait prendre dûment en compte les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

Le débat de l'Assemblée a coïncidé avec la [Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien](#)**, commémorée chaque année, le 29 novembre.

L'Assemblée générale, qui était également saisie d'autres textes sur la question de Palestine***, poursuivra ses travaux demain, mardi 30 novembre, à partir de 10 heures.

QUESTION DE PALESTINE

Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/65/35)

Rapport du Secrétaire général (A/65/380 et A/65/380/Add.1)

Projets de résolution (A/65/L.14, A/65/L.15, A/65/L.16, A/65/L.17 et A/65/L.24)

Déclarations

Commentant la « douloureuse et lancinante » question de Palestine, M. JOSEPH DEISS; Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, a rappelé que l'Assemblée générale avait affirmé à plusieurs reprises qu'elle considère une solution conforme à la résolution 181 comme étant la plus viable. Aujourd'hui, après 63 ans de souffrances infligées aux populations de la région, a-t-il poursuivi, nous devons nous demander comment nous allons expliquer aux générations à venir notre incapacité, durant toutes ces années, à réaliser ce que tous considèrent comme juste et bénéfique pour tous. Pour M. Deiss, il faut aller au-delà des bonnes intentions et dépasser les blocages qui se sont installés avec le temps. Il a notamment réclamé des négociations « honnêtes et justes » et la cessation de la violence et des actes de terreur. Des choix difficiles et des sacrifices vont être nécessaires de part et d'autre, a-t-il reconnu, mais nous devons absolument trouver enfin la force et le courage de répondre aux aspirations des peuples de la région de vivre ensemble, dans la dignité et la sécurité. « Le temps de faire la paix est venu », a insisté le Président.

M. Deiss a par ailleurs appelé à des mesures pour alléger la souffrance du peuple palestinien, évoquant les préoccupations de l'Assemblée générale face aux conditions humanitaires dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Il a notamment appelé tous les États Membres à soutenir le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les enjeux sont élevés, a conclu le Président de l'Assemblée générale, mais il n'y a pas d'alternative à une résolution pacifique de la situation.

M. ABDOU SALAM DIALLO (Sénégal), Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a présenté quatre projets de résolution relatifs au travail du Comité, de la Division des droits des Palestiniens, du Programme spécial d'information et du règlement pacifique de la question de Palestine. Il a rappelé que le Comité a demandé à Israël de rétablir le moratoire de la colonisation, de le proroger indéfiniment et de l'appliquer également à Jérusalem-Est.

** Voir communiqué de presse [AG/PAL/1178](#)

*** A/65/L.14 à L.17

Le Comité s'est déclaré profondément alarmé par les mesures unilatérales visant à modifier les réalités politiques, démographiques et juridiques de cette ville, et s'est dit gravement préoccupé par la crise humanitaire dans la bande de Gaza. M. Diallo a vigoureusement défendu la solution de deux États, solution qui devrait apporter la paix et la sécurité aux Israéliens et ouvrir la voie à une pleine intégration d'Israël dans la région.

M. SAVIOUR BORG (Malte) Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a passé en revue le rapport annuel du Comité paru sous la cote A/65/35. Il a rappelé qu'une solution durable à la situation devait se fonder sur les principes du retrait d'Israël des territoires palestiniens occupés depuis 1967 et d'autres territoires arabes occupés; du respect des droits de tous les États de la région de vivre en paix; de la reconnaissance et de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Le rapport, a-t-il dit, note l'importance du rôle crucial assumé par les États-Unis en mai 2010 pour faciliter les négociations indirectes entre les deux parties.

Il fait part de l'inquiétude du Comité à l'égard de la situation dans Jérusalem-Est occupée et rappelle que les mesures « dangereuses et provocatrices » d'Israël dans cette zone avaient le potentiel de provoquer des réactions négatives sur le terrain. Le rapport condamne le blocus de la bande de Gaza et appelle Israël à ouvrir ses postes frontière. Tout en reconnaissant la valeur de l'enquête interne faite sur l'offensive militaire israélienne contre Gaza de 2008-2009 et sur l'incident de la flottille de mai 2010, le Comité appelle, dans son rapport, à une enquête indépendante et détaillée sur les violations du droit international et exige des actions de suivi.

Dans le rapport, a poursuivi M. Borg, le Comité salue la reprise des négociations directes entre Israël et les Palestiniens et note le rôle important joué par les États-Unis, l'Égypte et la Jordanie. Il soutient les efforts d'édification d'une nation palestinienne et souligne le besoin de contributions généreuses. Le Comité, bien que préoccupé par les divisions qui existent entre factions palestiniennes, appelle à des efforts renouvelés de la part de toutes les factions palestiniennes afin qu'elles concilient leurs positions sur la base du consensus en faveur d'une solution à deux États.

Le Comité, a conclu M. Borg, se consacrera à la mobilisation d'un soutien international en faveur des négociations et afin de s'opposer à l'impunité israélienne. Le Comité s'attachera à mettre fin aux provocations des deux côtés et à promouvoir l'inclusion et l'autonomisation des femmes dans ce processus.

Venu présenter le projet de résolution sur un « État unique », M. IBRAHIM O. DABBASHI (Jamahiriya arabe libyenne) a déclaré que son pays essaye d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la bonne approche pour remplacer celle consistant à frapper à des portes closes ou à poursuivre les « mirages » de la solution à deux États. Après avoir passé en revue l'historique de la situation, le représentant a estimé que nous sommes aujourd'hui face à une situation anormale où l'entité israélienne transforme les efforts de la communauté internationale en une espèce de concours de vanité dans le but de consacrer le statu quo et d'annihiler toute possibilité de créer un État palestinien aux côtés d'Israël. Après avoir illustré ses propos par quelques lois israéliennes, le représentant a réaffirmé que la solution de deux États promue par les Administrations américaines n'est tout simplement plus possible compte tenu de l'intransigeance d'Israël, du fait qu'Israéliens et Palestiniens vivent déjà de facto ensemble et de la réduction des territoires sous contrôle palestinien.

En outre, les deux parties croient en leur droit légitime à la totalité du territoire de la Palestine historique. Il est donc urgent de trouver une autre solution fondée sur la justice et tirant parti de l'expérience acquise dans l'élimination de l'apartheid. Une solution, s'est expliqué le représentant, qui établisse un État unique sur tous les territoires de la Palestine historique. Un État où peuvent revenir tous les réfugiés, où Arabes et Juifs peuvent vivre ensemble en harmonie et avoir des obligations et des droits égaux. Un État, a-t-il ajouté, qu'il faudra démilitariser et qui vivrait en paix avec ses voisins.

Les pratiques israéliennes ne permettent aucune autre solution, a estimé le représentant. Nous devons choisir entre un État racial imposé par les Sionistes pour les seuls Juifs et un État démocratique imposé par la communauté internationale où Juifs et Arabes vivraient comme en Afrique du Sud, un État créé sur les cendres de l'apartheid et qui a su réconcilier blancs et noirs après des décennies d'hostilité et d'effusion de sang.

C'est le même État qui a été créé par la résolution 181 de l'Assemblée générale qui continue de nier aujourd'hui l'existence de la nation de Palestine et les droits de son peuple, a déclaré d'emblée M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine. Il a dénoncé l'incapacité de la communauté internationale à faire parler la loi devant ce conflit et à faire payer à Israël les conséquences de son non-respect de la Charte de l'ONU et de ses obligations internationales. M. Mansour a averti que le peuple palestinien commençait à perdre espoir dans le processus de paix. La fin des activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, est essentielle pour la reprise d'un processus crédible visant à réaliser la solution à deux États dans les frontières de 1967, a prévenu l'Observateur permanent. Il ne s'agit pas d'une condition préalable imposée par les Palestiniens mais bien d'une obligation juridiquement contraignante pour Israël, en vertu de la Convention de Genève, des résolutions pertinentes de l'ONU, de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) et de la Feuille de route du Quatuor.

M. Mansour a prévenu que le statu quo est intenable. Il faut saisir l'occasion qui est devant nous pour reprendre et accélérer le processus de paix sur la base des termes de référence agréés. Il faut aussi empêcher les violations et l'impunité d'Israël au risque d'aller sur le chemin de la violence, des souffrances et de l'instabilité pour les deux peuples. M. Mansour a engagé la communauté internationale, le Conseil de sécurité notamment, à assumer ses responsabilités. Il a rappelé que tout en s'affairant à la mise en œuvre du programme d'édification d'un État, malgré les obstacles et en prévision de l'indépendance qui a atteint « le point d'inévitabilité », les dirigeants palestiniens ont réaffirmé leur disposition à reprendre le processus de négociations dans un environnement véritablement favorable à la paix.

Il a néanmoins réaffirmé le devoir de la communauté internationale de respecter son pacte avec le peuple palestinien, en vertu de la résolution 181 de l'Assemblée générale et des résolutions qui ont suivi. Ce n'est que par cette action collective, a souligné l'Observateur permanent, que nous pourrions réaliser l'objectif visionnaire que le Président Obama a fixé à l'Assemblée en septembre dernier et consistant, dans l'année à venir, à accueillir dans la famille de l'ONU un État palestinien indépendant et souverain, vivant côte à côte avec Israël et tous ses voisins, dans la paix et la sécurité.

M. MAGED ABDELAZIZ (Égypte), au nom du Mouvement des pays non alignés, a déploré le fait que la présente réunion avait lieu alors qu'Israël continuait ses actions illégales dans les territoires palestiniens occupés et sapait les efforts consentis pour arriver à une solution. Le Mouvement des pays non alignés condamne les actions de construction et d'expansion d'Israël ainsi que les attaques des colons israéliens contre les civils palestiniens et les lieux saints palestiniens. Il reste profondément préoccupé par les violations par Israël du droit international du commerce et exige qu'Israël lève tous ses postes de contrôle et barrages routiers dans les territoires palestiniens occupés.

M. Abdelaziz a exhorté la communauté internationale à exiger d'Israël, puissance occupante, qu'il respecte ses obligations juridiques et mette fin à toutes les actions de colonisations dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Le Mouvement des pays non alignés est troublé par les nombreux comptes rendus témoignant de l'existence d'une culture de l'impunité et condamne l'incarcération de près de 10 000 Palestiniens dans les prisons israéliennes. Il s'élève contre la situation à Gaza, où Israël impose une punition collective à la population civile palestinienne toute entière, et exige qu'Israël lève immédiatement son embargo illégal.

Alors que l'Autorité palestinienne a réaffirmé sa détermination à poursuivre la voie de la paix, Israël continue d'enfreindre ses obligations juridiques et entrave ouvertement les efforts pour reprendre des négociations directes par une série de mesures illégales et provocatrices, a déclaré le délégué égyptien. La communauté internationale doit agir afin d'empêcher l'échec total des négociations directes et doit rester unie afin d'arriver à la solution à deux États et à un règlement durable, global et pacifique de la question de la Palestine, qui est au cœur du conflit arabo-israélien.

M. JAN GRAULS (Belgique), au nom de l'Union européenne, a salué le redémarrage du processus de négociation entre Israël et le camp palestinien en septembre, événement qui a donné espoir à la communauté internationale. Nous sommes rassemblés aujourd'hui alors que des efforts sont entrepris pour surmonter le blocage actuel des négociations, a déclaré le délégué.

Il n'existe pas d'alternative à une solution négociée à deux États, a appelé M. Grauls. L'Union européenne rappelle que les colonies de peuplement dans les territoires occupés sont illégales

aux yeux du droit international et rendent la solution à deux États impossible. L'Union européenne continue d'appeler à la fin de toutes les violences, en particulier les tirs de roquette et les attaques terroristes.

L'Union européenne, a poursuivi M. Grauls, prend note de l'estimation faite par la Banque mondiale selon laquelle l'Autorité palestinienne, si elle maintient ses performances actuelles, serait en mesure d'établir un État dans un avenir proche. Elle souligne l'importance de continuer cet effort ainsi que le rôle crucial du soutien politique et financier de la communauté internationale.

S'agissant de Gaza, l'Union européenne salue les mesures récentes annoncées par le Gouvernement israélien afin d'alléger les restrictions sur les mouvements en Cisjordanie mais appelle à une pleine application de la résolution 1860 du Conseil de sécurité. L'Union européenne a offert son assistance afin que cet objectif soit atteint, et appelle à une solution qui répondrait aux préoccupations légitimes d'Israël concernant sa sécurité.

M. AHMED AL-JARMAN (Émirats arabes unis) a souligné que les agissements agressifs d'Israël ne se limitaient pas à l'expansion des colonies illégales dans les territoires palestiniens mais incluaient également des incursions militaires répétées dans ces territoires, des restrictions à la libre circulation des Palestiniens, des détentions arbitraires, la continuation du blocus de Gaza, l'impunité des colons responsables d'actes de violence contre les Palestiniens et le blocage des projets de renforcement des infrastructures électriques et sanitaires. Le représentant s'est en conséquence dit préoccupé par la persistante incapacité de la communauté internationale à mettre un terme à ces violations répétées de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Tout en réaffirmant la responsabilité première des Nations Unies dans la résolution durable de la question palestinienne, le représentant a exhorté le Conseil de sécurité et le Quatuor à adopter des mesures concrètes pour contraindre Israël à respecter les résolutions pertinentes et à mettre ainsi en place un climat propice à la reprise des négociations directes. Il a rappelé qu'un règlement global et permanent ne serait possible qu'avec le retrait inconditionnel d'Israël des territoires arabes et palestiniens occupés et un règlement juste de la question des réfugiés palestiniens. Il a plaidé pour une revitalisation du dialogue israélo-palestinien et une solution diplomatique basée sur la vision de deux États vivant côte à côte dans les frontières de 1967. En conclusion, il a apporté son soutien au Président Mahmoud Abbas et exhorté la communauté internationale à faire tout ce qui est possible pour alléger les souffrances du peuple palestinien.

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) a dénoncé les politiques « agressives et racistes » d'Israël, le « blocus inhumain » de la bande de Gaza, la construction du « mur de division » et la multiplication des colonies de peuplement. Face aux défis que continue de poser Israël, l'heure est venue pour les Nations Unies d'assumer leur responsabilité en faisant appliquer leurs résolutions pertinentes, a-t-il lancé. Lorsqu'Israël parle de paix, il le fait de manière hypocrite en adoptant des mesures contraires, a accusé le représentant qui a plus particulièrement condamné la poursuite des activités de peuplement. Il est revenu sur les conclusions du rapport Goldstone, avant d'évoquer la politique « d'agression active » d'Israël à Gaza, notamment l'attaque de la flottille. Israël n'a fourni aucun élément à l'équipe d'enquête mise sur pied par le Secrétaire général, a-t-il dénoncé. Il a invité la communauté internationale à exercer une « forte pression » sur Israël pour qu'il mette un terme aux politiques d'agressions et de colonisation. Il a également souligné l'importance qu'il y a à rétablir l'unité politique parmi les Palestiniens pour voir aboutir la création d'un État.

M. HASAN KLEIB (Indonésie) a constaté que les Palestiniens continuaient de souffrir de privations socioéconomiques et d'être sujets à une punition collective qui était injustifiable et devait prendre fin. La croissance effrénée des colonies de peuplement israéliennes constitue une violation ouverte du droit international et la détermination israélienne de continuer ces mesures abjectes représente le plus grand obstacle à l'établissement d'un État palestinien viable, souverain et indépendant. Il a reconnu qu'à l'heure actuelle, il est difficile de penser à la victoire d'une paix issue d'une solution extraordinaire, soudaine et ambitieuse. Nous devons, a-t-il dit, nous contenter d'apprécier et d'encourager tout développement positif qui maintient le processus de paix en marche. C'est pourquoi l'Indonésie se joint à d'autres pour garder un œil attentif sur les négociations politiques directes qui ont repris entre Israël et les Palestiniens, en septembre dernier.

Nous espérons que toutes les parties profiteront de cette opportunité et ne la laisseront pas filer. Si Israël est véritablement engagé à chercher la paix, il doit arrêter toute activité de construction de colonies et d'expansion dans les territoires palestiniens occupés. Israël doit éviter de placer des obstacles sur la voie de la paix. Une paix complète et durable, a poursuivi M. Kleib, exige une solution non seulement au conflit entre Israël et la Palestine, mais aussi à ceux qui opposent Israël au Liban et à la Syrie. En ce qui concerne Israël et le Liban, l'Indonésie continuera de soutenir la poursuite d'un cessez-le-feu permanent. Il est évident que les négociations entre Israël et la Syrie exigent un élan nouveau et l'Indonésie encourage le redémarrage de ces négociations.

Le conflit du Moyen-Orient a pendant trop longtemps été l'obstacle à la création d'une région paisible et vivable. La communauté internationale doit élever sa voix afin d'assurer qu'Israël arrête ses politiques inhumaines et mette fin à son occupation.

M. ABDULLAH M. ALSAIDI (Yémen) a affirmé la validité de la position palestinienne avant de dénoncer les politiques de punition collective d'Israël qui, a-t-il estimé, ont mené à la « situation apocalyptique » actuelle. Il a dit espérer que la politique du Président Obama sera traduite dans la réalité et aboutira à la création d'un État palestinien souverain. Il faut faire avancer le processus de paix, a plaidé le représentant qui a regretté l'impasse actuelle. Il a engagé la communauté internationale à obliger Israël à respecter ses engagements internationaux et les droits des palestiniens, et à assurer la reprise des pourparlers de paix.

M. NAWAF SALAM (Liban) a rappelé que la création d'un État palestinien constituait un droit inaliénable. La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a réaffirmé la nécessité d'un État palestinien, avec Jérusalem-Est comme capitale, ainsi que le retrait d'Israël des territoires qu'il occupe. Il est de la responsabilité de la communauté internationale de faire appliquer la Charte des Nations Unies qui interdit, a rappelé le représentant, le recours à la force pour régler les conflits. Israël a défié ces règles et continue sa politique d'occupation et d'agression. Le plus gros obstacle, c'est l'occupation israélienne, a réitéré le délégué. Il a cité une longue liste d'articles de lois et de mesures internationales interdisant des actions telles que le déplacement d'habitants de territoires occupés, les punitions collectives, la démolition de maisons, l'expulsion de Palestiniens, les violations de la dignité des personnes, les discriminations et autres exactions. De plus, Israël continue d'occuper certaines parties du Liban, a enfin rappelé le délégué.

M. PEDRO NÚÑEZ MOSQUERA (Cuba) a apporté son appui à la lutte héroïque du peuple palestinien pour exercer son droit inaliénable à la libre détermination. Cuba, a-t-il poursuivi, est engagée à redoubler ses efforts afin de mettre fin à cette situation injuste et à contribuer au règlement de la question de Palestine sous tous ses aspects, y compris la situation difficile des réfugiés palestiniens. Israël, a dénoncé le représentant, a continué une politique imposant des barrières physiques aux Palestiniens dans les territoires occupés. Cuba condamne cette politique d'agression qui ignore les appels répétés de la communauté internationale. L'impunité d'Israël n'est possible que grâce à la protection qu'il reçoit de la superpuissance qui lui fournit argent et armes pour poursuivre sa politique d'agression.

Le Conseil de sécurité, malheureusement, est incapable d'examiner cette question à cause de la menace constamment brandie par un de ses membres permanents d'exercer son droit de veto. Israël continue sa colonisation intensive des territoires palestiniens occupés et détruit l'intégrité territoriale de la Palestine. La construction et l'élargissement des colonies de peuplement suscitent des questions sur l'engagement réel d'Israël dans les négociations de paix et mettent en danger l'existence même du processus de paix. Cuba condamne ces violations du droit international et exige qu'Israël mette fin à ses politiques illégales, a conclu le représentant.

Ce qui est frappant dans le débat actuel, c'est le peu qu'il apporte à la paix, à la prospérité et à l'autodétermination des Palestiniens dans le cadre d'une solution à deux États, a déclaré d'entrée de jeu M. MERON REUBEN (Israël). Au lieu de rassembler les parties dans de réelles négociations et de préparer les Palestiniens à faire des choix difficiles, le débat s'engage dans des condamnations rituelles d'Israël, alimentant la victimisation des Palestiniens. Israël, a dit le représentant, a toujours été convaincu de la nécessité et de la possibilité de vivre en paix avec ses voisins. Mais, a-t-il ajouté, « le tango se danse à deux ». Nous ne pourrions réaliser la paix avec les Palestiniens que par des compromis et des négociations bilatérales directes, a-t-il dit. Tout accord de paix doit se fonder sur les principes fondamentaux de reconnaissance et de sécurité mutuelles.

Les Palestiniens doivent sans équivoque renoncer à l'idée de faire de « cette terre » leur terre exclusive. La paix durable exige des dirigeants palestiniens qu'ils clarifient leur but ultime. Ils doivent reconnaître qu'Israël est un État juif pour le peuple juif, renoncer aux messages de haine et éduquer les générations à venir à la paix et à la coexistence.

Tout accord de paix doit prendre dûment en compte les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, a poursuivi M. Reuben, en dénonçant des actes soutenus par les régimes iranien et syrien qui apportent formation, financement et armement. Il a affirmé qu'après avoir démantelé ses colonies de peuplement à Gaza, l'État hébreu n'a reçu que terrorisme et tirs de roquettes. Il a appelé la communauté internationale à confronter « sans ambiguïté » les États Membres qui apportent un large appui aux ennemis de la paix dans la région.

Au cours de l'année écoulée, a dit le représentant, Israël a prouvé sa volonté de prendre des mesures audacieuses pour faire avancer la paix. Le pays a encouragé la croissance impressionnante de l'économie palestinienne, levé des centaines de points de contrôle et allégé les restrictions à la circulation des biens dans la bande de Gaza et facilité l'entrée d'équipement pour des projets supervisés par les organisations internationales pour une population palestinienne qui demeure l'otage d'une « entité terroriste hostile ».

M. Reuben a appelé les Palestiniens et les autres voisins arabes à se joindre à Israël pour faire des compromis véritables et prendre des mesures courageuses pour la paix dans la région. Il a donc espéré que l'Autorité palestinienne rejoindra Israël, sans condition préalable, dans les pourparlers de paix directs qui ont été interrompus, il y a deux mois.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel